



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

---

## SAKRET Kiesbinder KB PU-UV ECO

---

---

### ***RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise***

#### 1.1. Identificateur de produit

**Nom du produit** SAKRET Kiesbinder KB PU-UV ECO  
**Code du produit** Aucun(e).

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation de la substance/du mélange** Construction.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Identification de la société/entreprise** SAKRET AG/SA  
Gewerbestrasse 1  
CH-4500 Solothurn  
Telefon: +41 (32) 62 45 540  
info@sakret.ch

**1.4. Numéro d'appel d'urgence** 145 (Tox Info Suisse)  
international: +41 44 251 51 51

**Date de révision** 08.05.2024

**Version** GHS 3 (Version précédente: GHS 2)

---

### ***RUBRIQUE 2: Identification des dangers***

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008** Toxicité aiguë, Inhalation, Poussières/Brouillard, Catégorie 4, H332  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Inhalation, Catégorie 3, H335  
Sensibilisants cutanés, Catégorie 1, H317

**Information complémentaire** Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre,

SAKRET Kiesbinder KB PU-UV ECO  
GHS 3

Date d'impression  
08.05.2024

1 / 11

voir section 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage



### Mention d'avertissement

Attention

### Mentions de danger

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
H332: Nocif par inhalation.  
H335: Peut irriter les voies respiratoires.

### Conseils de prudence

P261: Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.  
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
P403+P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Informations supplémentaires

EUH204: Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

### Identificateur de produit

Hexaméthylène-1,6-diisocyanate, homopolymère, No.-CAS 28182-81-2

## 2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Polyisocyanate formulé.

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
Hexaméthylène-1,6-diisocyanate, homopolymère	55% - 95%	Skin Sens. 1 H317, Acute Tox. 4 H332, STOT SE 3 H335	No.-CAS: 28182-81-2
2,2'-dimorpholinyl-diéthyl éther	1% - 10%	Eye Irrit. 2 H319	No.-CAS: 6425-39-4 No.-CE: 229-194-7 No REACH: 01-2119969278-20-XXXX
Hexaméthylène-di-isocyanate	< 0.18%	Acute Tox. 3 H331, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H335, Skin Irrit. 2 H315, Resp. Sens. 1 H334, Skin Sens. 1 H317 [Resp. Sens. 1 H334: C ≥ 0,5 %   Skin Sens. 1 H317: C ≥ 0,5 %]	No.-CAS: 822-06-0 No.-CE: 212-485-8 No.-Index: 615-011-00-1

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Appeler un médecin dans les cas graves.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver avec du polyéthylène glycol et puis avec beaucoup d'eau. Enlever immédiatement la matière adhérente. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
<b>Ingestion</b>	Appeler un médecin. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Le secouriste doit se protéger. Appeler un médecin si des symptômes apparaissent.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Jet d'eau à grand débit.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).

### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement spéciaux pour la protection des intervenants**

Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.

**Méthodes particulières d'intervention**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

---

## ***RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle***

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Pour les non-secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ventiler la zone. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

**Pour les secouristes**

Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ventiler la zone.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte. Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE).

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Voir chapitre 8 et 13.

---

## ***RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage***

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Porter un équipement de protection individuel. Les récipients ne peuvent être ouverts que sous hotte d'extraction. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Conserver dans le conteneur d'origine. Classe de stockage 10. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'information disponible.

---

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

**Limite(s) d'exposition** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

#### **Hexaméthylène-di-isocyanate (CAS 822-06-0)**

Switzerland - Biological Limit Values (BAT-Werte) 15 µg/g creatinine Medium: urine Time: end of shift Parameter: Hexamethylenediamine after hydrolysis

Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZGWs) 14.6 nmol/mmol creatinine Medium: urine Time: end of shift Parameter: Hexamethylenediamine after hydrolysis  
0.02 mg/m<sup>3</sup> STEL [KZGW] (calculated as total NCO, B for Diphenylmethane-4,4'-diisocyanate)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs) 0.02 mg/m<sup>3</sup> TWA [MAK] (B for Diphenylmethane-4,4'-diisocyanate, aerosol, vapour, as total NCO, listed under Isocyanate)  
Switzerland - Occupational Exposure Limits - Sensitizers Sensitizer

Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZGWs) 0.02 mg/m<sup>3</sup> STEL [KZGW] HSE (calculated as total NCO, B for Diphenylmethane-4,4'-diisocyanate)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs) 0.02 mg/m<sup>3</sup> TWA [MAK] HSE (B for Diphenylmethane-4,4'-diisocyanate, as total NCO)

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

#### **Protection individuelle**

*Protection respiratoire* En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre A.

*Protection des mains* Gants en latex. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Temps de percée: > 4 h.

*Protection des yeux* Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

*Protection de la peau et du corps* Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. Vêtements de protection à manches longues. Chaussures de sécurité. En cas de contact par projection: Tablier.

*Risques thermiques* Pas de précautions spéciales.

**Contrôle d'exposition de l'environnement** S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Incolore à légèrement jaunâtre.
<b>Odeur</b>	Faible.
<b>Point de fusion/ point de congélation:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:</b>	> 200 °C
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair:</b>	> 100 °C
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	> 200 °C
<b>Température de décomposition:</b>	> 230 °C
<b>pH:</b>	Non applicable.
<b>Viscosité cinématique:</b>	4200 mPa·s @ 25 °C (ISO 2884-1)
<b>Solubilité:</b>	partiellement soluble (Eau)
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	< 0.1 hPa (20°C)
<b>Densité et/ou densité relative:</b>	1.12 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Non déterminé.
<b>Caractéristiques des particules:</b>	Non applicable.

### **9.2. Autres informations**

<b>9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique</b>	Pas d'information disponible.
<b>9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité</b>	Pas d'information disponible.

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

<b>10.1. Réactivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Une polymérisation peut se produire.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas d'information disponible.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Eau. Alcools. Des amines. Des oxydants. Incompatible avec des acides et des bases.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun sous utilisation appropriée. La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

<b>Toxicité aiguë</b>	Nocif par inhalation. <b>Hexamethylene-1,6-diisocyanate, homopolymer (CAS 28182-81-2)</b> Dermal LD50 Rat > 2000 mg/kg (ECHA_API) Inhalation LC50 Rat = 18500 mg/m <sup>3</sup> 1 h(NLM_CIP) <b>2,2'-dimorpholinyldiethyl ether (CAS 6425-39-4)</b> Dermal LD50 Rabbit = 3038 mg/kg (ECHA_API) Oral LD50 Rat 300 - 2000 mg/kg (JP_J-CHECK) <b>Hexamethylene-di-isocyanate (CAS 822-06-0)</b> Dermal LD50 Rat > 7000 mg/kg (ECHA_API) Inhalation LC50 Rat = 0.06 mg/L 4 h(JAPAN_GHS) Oral LD50 Rat = 738 mg/kg (NLM_HSDB)
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Irritation légère de la peau.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.
<b>Sensibilisation respiratoire/cutanée</b>	Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires.
<b>Cancérogénicité</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Effet irritant: pour les voies respiratoires.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Donnée non disponible.
<b>Danger par aspiration</b>	Donnée non disponible.
<b>Expérience chez l'homme</b>	Donnée non disponible.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

<b>Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Propriétés / effets spéciaux: En cas de surexposition - en particulier lorsque les peintures contenant de l'isocyanate sont pulvérisées sans protection - il existe un risque d'effet irritant lié à la concentration sur les yeux, le nez, la gorge et les voies respiratoires. L'apparition tardive des symptômes et le développement d'une hypersensibilité (difficultés respiratoires, toux, asthme) sont possibles. Chez les individus hypersensibles, des réactions peuvent être déclenchées même à de très faibles concentrations d'isocyanate, même en dessous de la valeur MAK. Après un contact prolongé avec la peau, des effets de bronzage et d'irritation sont possibles.
<b>Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	Donnée non disponible.
<b>Autres données</b>	Donnée non disponible.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

<b>12.1. Toxicité</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
<b>2,2'-dimorpholinyl-diethyl ether (CAS 6425-39-4)</b>	
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Danio rerio >2150 mg/L [static] (ECHA)
<b>Hexamethylene-di-isocyanate (CAS 822-06-0)</b>	
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Brachydanio rerio 26.1 mg/L [static] (IUCLID)
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Compte tenu des propriétés de plusieurs composants, ce produit n'est pas considéré comme facilement biodégradable selon la classification de l'OECD.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Pas d'information disponible.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Pas d'information disponible.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
<b>12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.
<b>12.7. Autres effets néfastes</b>	Le produit réagit avec l'eau à l'interface pour former du dioxyde de carbone en un produit réactionnel solide, à point de fusion élevé et insoluble (polyurée). Cette réaction est grandement favorisée par les agents de surface (par exemple, les savons liquides) ou les solvants solubles dans l'eau.



---

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Résidus de produit / produit non utilisé</b>	Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. No de déchet suivant le CED: 08 05 01 [S]. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.
<b>Emballages contaminés</b>	Éliminer comme le produit non utilisé.

---

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	Non applicable.
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Non applicable.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non applicable.
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	Non applicable.
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non applicable.
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
<b>14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
<b>Règlement type des ONU</b>	
<b>ADR/RID</b>	Non réglementé.
<b>IMDG</b>	Non réglementé.
<b>IATA</b>	Non réglementé.
<b>Autres Informations</b>	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

---

## **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

## Informations réglementaires

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

CPID (CH): 660957-04.

Prenez note de l'article 4 de l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (SR 822.115).

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115): les adolescents de moins de 18 ans ne peuvent entrer en contact avec ce produit ou être exposés à ce produit au travail, si cela est prévu par les réglementations éducatives respectives afin d'atteindre leurs objectifs éducatifs et les conditions préalables du plan d'éducation sont remplies. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle de base ne sont pas autorisés à travailler avec ce produit.

Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1.

Classe de stockage 10.

VOC (CH) = <3%

### Hexaméthylène-1,6-diisocyanate, homopolymère (CAS 28182-81-2)

EU - No-Longer Polymers List NLP No. 500-060-2  
(67/548/EEC)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present (EC 939-340-8, listed under HDI oligomers, biuret)

### 2,2'-dimorpholinyl-diéthyl éther (CAS 6425-39-4)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

### Hexaméthylène-diisocyanate (CAS 822-06-0)

EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances Use restricted. See entry 75. (2)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates Present ([212-485-8])

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances Use restricted. See entry 74. (O=C=N-R-N=C=O, with R an aliphatic or aromatic hydrocarbon unit of unspecified length)

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non demandé.

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Révision

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 3, 8, 9, 11, 12.

### Signification des abréviations et acronymes utilisés

CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)  
CED: Code du catalogue européen de déchet

### Les principales références bibliographiques et sources de données

Selon les informations du fabricant.

### Procédure de classification

Méthode de calcul.

### Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3

H315: Provoque une irritation cutanée.  
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H331: Toxique par inhalation.

H332: Nocif par inhalation.

H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

**Mode d'emploi**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

**Clause de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.